



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Réf : CNB/FD/MM/5403

Objet : Suivi de la bascule RenoiRH

La secrétaire générale de la fédération Sgen-CFDT  
A

Mme. Marie-Anne Lévêque, Secrétaire générale

Paris, le 22 novembre 2022

Madame la secrétaire générale,

Le Sgen-CFDT vous a alerté fin septembre puis nous avons échangé lors d'un entretien afin d'évoquer le desserrement du calendrier RenoiRH. Vous nous avez indiqué ne pas souhaiter reporter la bascule vers ce nouveau système de gestion RH et le "Go" vient d'être donné.

Mais vous avez reconnu l'intensité du travail que cela demande aux services académiques et vous avez indiqué vouloir soutenir ces efforts notamment via de l'indemnitaire. Un CIA en début 2023 pour l'ensemble des personnels impliqués et une reconnaissance via une journée de permanence pour les formateurs qui ont eu à préparer leur session de formation pendant un temps de week-end.

Pour le Sgen-CFDT, l'engagement des personnels des divisions de personnels administratifs comme des DSI doit être reconnu par un CIA conséquent. Mais si le CIA valorise l'engagement, il ne solde pas le compte des heures effectuées. Celles-ci doivent être rémunérées en tant que telles. Toutes les heures supplémentaires doivent être payées si leur récupération n'est pas possible dans le mois. Les week-ends ou soirées doivent aussi être valorisées selon le principe des permanences.

D'autre part, des renforts même tardifs sont absolument nécessaires. Et ceci a minima jusqu'au printemps 2023. Nous demandons donc l'octroi de crédit aux académies afin de pouvoir renforcer les équipes avec au moins deux renforts à temps plein jusqu'au printemps voir plus si la situation académique le nécessite.

Des budgets sont prévus au projet de loi de finances pour conduire évolution des SIRH, ceux-ci doivent aussi soutenir les efforts imposés aux services académiques. Nous demandons également que des crédits soient alloués au paiement des heures effectuées et des permanences pour les opérations d'ici fin janvier. Aussi, nous sollicitons que dans les équipes de travail une planification précise du travail à effectuer soit mise en place. Les temps de repos nécessaires doivent être garantis à chacun et chacune.

La mise en place de RenoIRH met à jour, une nouvelle fois, les difficultés grandissantes dans lesquelles se trouvent une grande partie des services déconcentrés. Nous recevons chaque jour des remarques de la part de personnels dont le suivi de gestion individuelle ou collective est à la peine. C'est une part du service public qui n'est plus en mesure d'être effectuée correctement, cela n'est pas acceptable.

Veillez recevoir, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.



Catherine Nave-Bekhti,  
Secrétaire générale du Sgen-CFDT